

QUESTIONNER LES MODALITÉS DE RAPATRIEMENTS ANTICIPÉS EN SÉJOURS DE VACANCES DES ENFANTS ET ADOLESCENTS RELEVANT DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

CONTEXTE ET METHODOLOGIE



En 2022, notre association a mené une étude auprès de 71 structures sociales et 21 organisateurs de séjours. Cette étude s'est déroulée sous la forme de questionnaires et d'entretiens téléphoniques.

L'objectif était d'examiner les procédures mises en place par les organisateurs de tourisme et l'impact logistique sur les structures sociales.

1) UNE SURREPRESENTATION

Parmi tous les cas de rapatriement identifiés, 59 % d'entre eux concernent des publics qui relèvent de la protection de l'enfance. 75 % ont entre 13 et 16 ans.



2) INADAPTATION DU SEJOUR

Les principales raisons liées aux rapatriements selon les organisateurs de tourisme, sont le choix inapproprié de la thématique et l'absence d'interlocuteurs pendant la durée du séjour

3) CHOIX DE L'ORGANISATEUR

Le tarif du séjour et la présence en ligne de l'organisme de tourisme ont été identifiés comme les critères principaux ayant motivé le choix de l'organisme pour 59 % des structures.

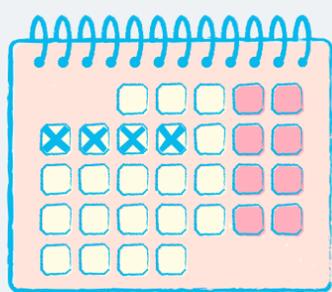


4) ABSENCE D'ECHANGES

Parmi les travailleurs sociaux, 75 % n'ont reçu aucun retour ou information préalable concernant le rapatriement. De plus, 85 % des enfants avaient déjà fait l'objet d'un rapatriement antérieur.

5) ORGANISATEURS ET RAPATRIEMENTS

45 % des rapatriements se produisent principalement au cours de la première partie du séjour et impliquent, majoritairement (68 %) des organismes privés.



6) L'APRES RAPATRIEMENT

Parmi les structures qui y ont été confrontées, 14 % d'entre elles ont dû recruter du personnel, 31 % ont dû réinscrire les participants sur un autre séjour.

7) UN IMPACT FINANCIER REEL

Les dépenses générées par un rapatriement représentent un surcoût estimé entre 1,4 et 3,9 fois le prix initial du séjour.

